



CHAUFFOUR SUR VELL

Compte rendu de la séance du mercredi 20 février 2019 à 20h30

Secrétaire(s) de la séance: Sandrine FOUSSAT

**Présents : 8 Jean-Marie BLAVIGNAC Elisabeth ARRESTIER Bruno RIBIERE
Sandrine FOUSSAT Olivier CHAUMEIL Philippe COURBEBASSE Pascal
BRUYERE Christine POUJADE**

Absents : 3 Christophe JEANNEL

Représentés : 2 Jocelyne BIACHE, Maryse GENEVAISE

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu
le :

Mercredi 20 février 2019 à 20H30

dans la salle de la Mairie.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Maire, Jean-Marie BLAVIGNAC

ORDRE DU JOUR

- 1) Délibération pour acceptation chèque AXA suite à sinistre ;
- 2) Délibération pour PAB Fradasse ;
- 3) Délibération pour changement horaires scolaires ;
- 4) Délibération pour convention avec le Conseil Départemental concernant les services de la BDP ;
- 5) Délibération demande de subvention pour adressage ;
- 6) Présentation par le cabinet DEJANTE des travaux pour la traversée de Fradasse ;

INFORMATIONS

Délibérations du conseil:

ACCEPTATION CHEQUE AXA SUITE A SINISTRE (DE 03 2019) vote pour :10
vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstention: 0

Le Conseil Municipal est informé que, suite à l'effraction de la mairie le 14 novembre 2018 et au passage de l'expert, l'assurance AXA nous rembourse 1 424,49 € pour remplacer le matériel détérioré. Un chèque a été reçu en mairie à cette fin.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'acceptation de ce chèque.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le chèque d'un montant de 1424,49 €.

PAB FRADASSE-DEMANDE SUBVENTION DETR (DE 04 2019) vote pour : 10
vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstention: 0

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser un aménagement de bourg pour aménager un espace public avec aire de stationnement, stationnement PMR autour de la mairie, création de réseaux d'eaux pluviales, structure de chaussée et espace vert. Il évoque la nécessité de recourir aux aides financières de l'Etat pour mener à bien ce projet, éligible à la D.E.T.R.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi pour cet aménagement

Il en précise le coût qui sera réparti sur 2 années et ainsi détaillé :

Année 2019:

- montant HT des travaux :108 595,00 €
- Dépenses diverses, maîtrise d'oeuvre, études, aléas de chantier HT :...6 950,00 €
- Aléas de chantier HT:.....1 500,00 €
- montant total de l'opération:.....:117 045,00 €
- TVA 20%.....23 409,00 €
- Montant total TTC de l'enveloppe financière prévisionnelle.....140 454,00 €

Année 2020:

- montant HT des travaux :96 205,50 €
- Dépenses diverses, maîtrise d'oeuvre, études, aléas de chantier HT :...6 950,00 €
- Aléas de chantier HT:.....1 500,00 €
- montant total de l'opération:.....:104 655,50 €
- TVA 20%.....20 931,10 €
- Montant total TTC de l'enveloppe financière prévisionnelle.....125 586,60 €

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'approuver le dossier avant projet détaillé de cette opération et son plan de financement prévisionnel rappelé ci-après :

Financement de l'opération pour 2019 :

Aide de l'état (D.E.T.R. 2019) au titre du PAB

117 045,00 € HT x 40% = 46 818,00 €

- de solliciter, en raison de la nécessité de la réalisation de ces travaux, l'aide financière au titre de la DETR 2019.

- mandate M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

Modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2019 (DE 05 2019)
vote pour : 10 vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstention: 0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la semaine scolaire à Chauffour est organisée sur 4 jours.

Il propose de modifier les horaires sur les après-midis sans modifier le nombre de jours selon le tableau se présentant comme suit:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
CLASSE matin	8:45 12:15	8:45 12:15		8:45 12:15	8:45 12:15
Pause méridienne	12:15 13:45	12:15 13:45		12:15 13:45	12:15 13:45
CLASSE après-midi	13:45 16:15	13:45 16:15		13:45 16:15	13:45 16:15

Après argumentation et discussion, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les propositions de la nouvelle organisation du temps scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'accepter les nouveaux horaires
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la mise en oeuvre de cette démarche.

CONVENTION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET (DE 06 2019)
vote pour : 10 vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstention: 0

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Bibliothèque Départementale de Prêt concernant l'adoption par le Conseil Départemental du Plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques pour la période 2015-2019.

Afin de bénéficier des services de la BDP, les communes doivent signer une nouvelle convention avec le Conseil Départemental. La commune ayant un dépôt à la mairie, il convient de choisir la convention "dépôt-Mairie".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- autorise le Maire à signer la convention "Dépôt-Mairie" avec le Conseil Départemental ainsi que tous documents s'y rapportant.

ANNULE ET REMPLACE DE 04 2019 PAB FRADASSE-DEMANDE DE SUBVENTION DETR (DE 07 2019)
vote pour : 10 vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstention: 0

Monsieur le maire rappelle que la commune souhaite réaliser un aménagement de bourg pour aménager un espace public avec aire de stationnement, stationnement PMR autour de la mairie, création de réseaux d'eaux pluviales, structure de chaussée et espace vert.

Il évoque la nécessité de recourir aux aides financières de l'Etat pour mener à bien ce projet, éligible à la D.E.T.R.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi pour cet aménagement.

Il en précise le coût qui sera réparti sur 2 années et ainsi détaillé :

Année 2019:

- montant HT des travaux :	108 595,00 €
- Dépenses diverses, maîtrise d'oeuvre, études, aléas de chantier HT :....	6 950,00 €
- Aléas de chantier HT:.....	1 500,00 €
- montant total de l'opération:.....:	117 045,00 €
- TVA 20%.....	23 409,00 €
- Montant total TTC de l'enveloppe financière prévisionnelle.....	140 454,00 €

Année 2020:

- montant HT des travaux :	96 205,50 €
- Dépenses diverses, maîtrise d'oeuvre, études, aléas de chantier HT :....	6 950,00 €
- Aléas de chantier HT:.....	1 500,00 €
- montant total de l'opération:.....:	104 655,50 €
- TVA 20%.....	20 931,10 €
- Montant total TTC de l'enveloppe financière prévisionnelle.....	125 586,60 €

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ,

DECIDE :

- d'approuver le dossier avant projet détaillé de cette opération et son plan de financement prévisionnel

rappelé ci-après :

Financement de l'opération pour 2019 :

Aide de l'état (D.E.T.R. 2019) au titre du PAB

100 000,00 € HT x 40% = 40 000,00 €

